

Syndicat des producteurs de bleuets du Québec
112, de l'Église, suite 207, Dolbeau-Mistassini, QC G8L 4W4
Téléphone : 418 276-6336 Télécopieur : 418 276-7265
Site Internet : perlebleue.ca Courriel : info@spbq.ca



Mot du directeur général



AVIS CONCERNANT LES CANDIDATURES REÇUES POUR L'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS DU SPBQ

Conformément à l'article 15.8 de la *Procédure d'élection aux postes d'administrateurs* contenue à l'annexe 4 du *Règlement général du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec*, le directeur général annonce avoir reçu une candidature par poste et chacune d'entre elles a été déclarée conforme :

- **Au poste 4 (Administrateur dans la catégorie A – sans aucun intérêt) :**
Monsieur Nicolas Pedneault
Forêt Bleue inc.
- **Au poste 5 (Administrateur dans la catégorie A – sans aucun intérêt) :**
Monsieur Christian Dessureault
Les Bleuetiers inc.
- **Au poste 7 (Administrateur dans la catégorie B – sans intérêt significatif) :**
Monsieur Steve Lepage
Ferme Steeve Lepage
- **Au poste 10 (Administrateur dans la catégorie C – avec intérêts significatifs) :**
Monsieur René St-Pierre
Ferme Dalmas inc.

Conséquemment, puisqu'une seule candidature a été reçue pour les postes d'administrateurs numéros 4, 5, 7 et 10, ces candidats seront déclarés élus par acclamation par le directeur général lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

Conformément à l'article 17.1 du *Règlement général du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec*, ils entreront en fonction dès la clôture de l'assemblée générale annuelle.

Gervais Laprise, directeur général du SPBQ

Assemblées générales annuelles



À inscrire à votre agenda!

Les **assemblées générales annuelles** des producteurs visés par le Plan conjoint et des membres du SPBQ se tiendront **le vendredi 12 avril prochain**, au Centre communautaire d'Albanel, à 8 h 30.

Présentez-vous à l'accueil dès 7 h 30.

Lauréat – Fruits d'Or



CTAQ • Suivi
Agro-alimentaire

Lauréat : **Fruit d'Or | Canneberge & bleuets sauvage** |
Catégorie Produits de spécialité

Félicitations à Fruit d'Or pour ses bleuets sauvages ultra juteux et sans relâchement d'eau!

Les bleuets sauvages ultra juteux et sans relâchement d'eau de Fruit d'Or offrent une solution innovatrice unique sur le marché. Ils ne laissent aucune trace de stries dans la pâte des produits de boulangerie, ne déteignent pas sur la pâte et résistent à la carbonisation lorsqu'ils sont exposés à des températures élevées de cuisson, comme la friture. Les bleuets surgelés standards ne peuvent tout simplement pas rivaliser avec ce premier produit sans agents de conservation dans l'industrie.

[#PrixInnovation](#) [#ÉMCTAQ](#)



Journée Bleuets 2024



Photo de Maxime Paré, professeur et agronome, UQAC

Le 27 février dernier, se tenait la Journée Bleuets du Saguenay–Lac–Saint–Jean à la Salle de spectacles de Dolbeau–Mistassini.

Près de 170 participants étaient présents! Merci à tous d'avoir fait de cet évènement un franc succès!

À l'an prochain!

Site Internet du SPBQ



Nous vous invitons à consulter le site Internet du SPBQ au <https://perlebleue.ca/>.

Vous y trouverez « **Le coin des producteurs** » tout spécialement aménagé pour vous avec entre autres : les *résultats des projets de recherche* et le *Guide de production*. De plus, vous y trouverez la liste des professionnels en aménagement, les fournisseurs de services et d'équipements, les *Bulletins Le Bleuets* depuis le tout premier numéro, divers communiqués, le *Règlement général du SPBQ*, le *Plan conjoint* et les *Conventions de mise en marché* originales ainsi que le tableau des signataires des conventions.

Plusieurs recettes y sont également publiées. Régalez-vous!

Nos réseaux sociaux



La perle bleue suscite toujours autant d'intérêt! **Recherchez « Le Bleuets, perle des p'tits fruits »** sur **Facebook** au : <https://www.facebook.com/perlebleue.ca> et sur **YouTube** au : <https://www.youtube.com/@lebleuetperledesptitsfruit9336>. De plus, **joignez le groupe privé « L'Industrie du bleuets sauvage »** qui s'adresse exclusivement aux producteurs de bleuets, aux cueilleurs et aux intervenants au : <https://www.facebook.com/groups/528919227936236>.

Prix récolte 2023 et définitions des catégories

Catégorie de bleuets	1 ^{ère} avance et prix de départ (\$/lb)	2 ^e avance du 1 ^{er} décembre (\$/lb)	3 ^e avance du 15 août (\$/lb)	Contribution au SPBQ	Prix net
BLEUETS MISTASSINI et COOPÉRATIVE AGRICOLE LA MANNE BLEUE					
Conventionnel	0,35 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,34 \$
Sans pesticide	0,35 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,34 \$
Biologique	0,50 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,49 \$
Forêt	0,56 \$			0,01 \$	0,55 \$
BLEUETS SAUVAGES DU QUÉBEC					
Conventionnel	0,35 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,34 \$
Boréal	0,35 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,34 \$
Biologique	0,50 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,49 \$
Forêt	0,56 \$			0,01 \$	0,55 \$
CONGÈLERIE HÉRITIER					
Conventionnel	0,35 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,34 \$
Sans pesticide	0,35 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,34 \$
Biologique	0,50 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,49 \$
CONGÉLATION GRAND BLEU					
Conventionnel	0,35 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,34 \$
Sans pesticide	0,35 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,34 \$
Biologique	0,50 \$	0,00 \$		0,01 \$	0,49 \$

Sur le territoire du Plan conjoint, des bleuets de différentes catégories sont produits :

Catégorie	Définition
Bleuet conventionnel	Bleuet sauvage cultivé avec différents pesticides appliqués pendant l'année de la récolte, selon les recommandations des agronomes.
Bleuet sans pesticide	Bleuet sauvage cultivé sans utilisation de pesticides dans l'année de récolte. Pour BLEUETS MISTASSINI : Bleuets sauvage cultivé sans aucun intrant chimique au moins 12 mois avant la récolte.
Bleuet boréal (marque de commerce de BSQ)	Bleuet sauvage cultivé sans aucun intrant chimique au moins 12 mois avant la récolte.
Bleuet biologique	Bleuet sauvage cultivé selon les règles et les normes de régie biologique accréditées par Écocert.
Bleuet de forêt	Bleuet sauvage naturel, non cultivé et cueilli en forêt.

Volumes de production des dix dernières années sur le territoire du Plan conjoint

ANNÉE	BLEUETIÈRE	FORÊT	FRAIS	TOTAL
2014	62 853 362,00	6 029 133,00	581 266,00	69 463 761,00
2015	41 413 059,00	3 151 215,00	594 204,00	45 158 478,00
2016	103 458 920,00	3 249 789,00	1 131 016,00	107 839 725,00
2017	67 869 598,00	2 400 103,00	964 386,30	71 234 087,30
2018	72 635 137,00	3 028 746,00	1 138 149,20	76 802 032,20
2019	66 223 496,00	1 073 561,00	968 075,90	68 265 132,90
2020	84 073 973,60	1 377 540,00	915 384,10	86 366 897,70
2021	30 198 609,30	166 614,00	753 285,40	31 118 508,70
2022	94 173 786,50	2 461 818,50	1 077 864,50	97 713 469,50
2023	99 966 448,50	629 331,80	993 624,95	101 589 405,25
TOTAL	722 866 389,90	23 567 851,30	9 117 256,35	755 551 497,55

En pièces jointes

- Tableaux de bord des marchés par Gilbert Lavoie de Forest Lavoie Conseil
- Présentation sur la pollinisation de Nicolas Pedneault et René St-Pierre présentée à la dernière rencontre annuelle de la Table filière apicole
- L'Infolettre de janvier 2024, portant sur l'entente WBANA



Votre Conseil d'administration



Nicolas Pedneault,
président
(SAI, POSTE 4)



Christian Dessureault,
vice-président
(SAI, POSTE 5)



Paul-Henri Girard,
secrétaire-trésorier
(SAI, POSTE 3)



Alain Laprise,
(ACBHB, POSTE 11)



Fabien Boulanger,
(SAI, POSTE 1 – COOP)



Alain Boivin,
(SAI, POSTE 2)



Martine Labeaume,
(SIS, POSTE 6 – COOP)



Steeve Lepage,
(SIS, POSTE 7)



Jean-Yves Goulet,
(AIS, POSTE 8 – COOP)



Mario Bussière,
(AIS, POSTE 9)



René St-Pierre,
(AIS, POSTE 10)

SAI : Administrateur sans aucun intérêt SIS : Administrateur sans intérêt significatif
AIS : Avec intérêt significatif

Vos Permanents



Gervais Laprise,
directeur général



Laurie Godin, directrice aux
affaires économiques



Guylaine Dubé,
adjoindte de direction



Les produits en français
et en anglais sont disponibles

-le bleuets- *perle* des p'tits fruits

Présentation préparée pour la rencontre annuelle de la Table filière apicole

Bleuets sauvages et pollinisation

13 février, 2024 (données révisées en date du 22 février 2024)





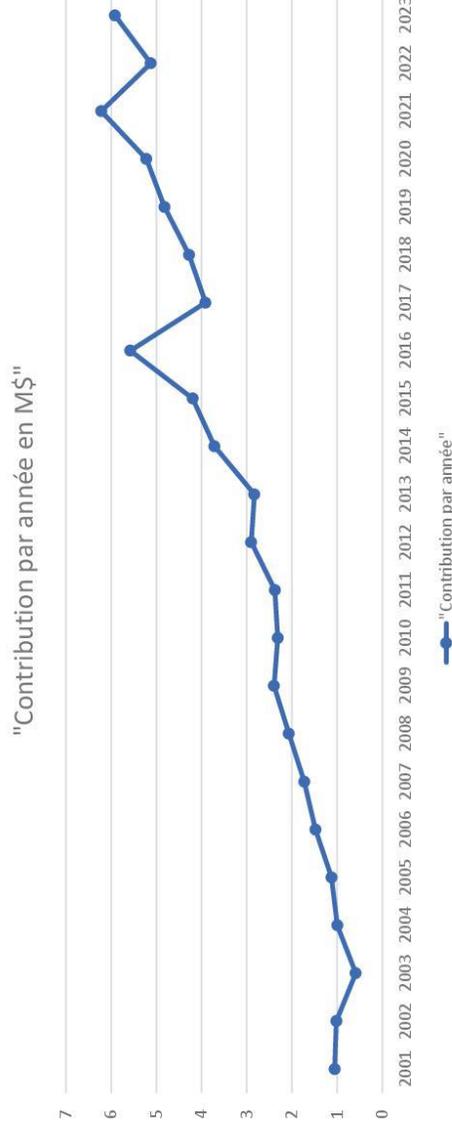
Instances concernées au SPBQ

- Comité Pollinisation au SPBQ
 - Comité de travail non décisionnel mandaté par le C.A.
 - Suivre les principaux enjeux relatifs à la pollinisation des bleuetières
 - Travailler sur une meilleure coordination des actions en lien avec les pollinisateurs commerciaux, par exemple concernant la recherche, la sécurité d'approvisionnement, les coûts, etc
 - Émettre des recommandations et/ou suivis au C.A. lorsque nécessaire
 - Le comité actuel est composé de 5 producteurs
- Conseil d'Administration du SPBQ
 - 11 administrateurs (producteurs)
 - Approuve (ou non) les orientations des comités, et prend les décisions



Contribution directe de l'industrie du bleuets sauvage envers l'industrie apicole au Québec

Environ 600% d'augmentation de 2001 à 2023
± 1 million \$ en 2001
± 6 millions \$ en 2023
(nombre de ruches louées X prix payés par ruche)



Données provenant de l'ISQ
jusqu'à 2022
Données préliminaires pour
2023



Implications des producteurs de bleuets dans la recherche apicole

Projets en cours

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027total
Optimisation de la pollinisation (ApiBleuMax)	35000	35000	35000				105000
Amélioration de la santé des abeilles (Saskatchewan)			5000	5000	5000	5000	25000
Total							130000

Autres contributions importantes

- Chaire de recherche en apiculture 2015 à 2019 : 15k\$/an pour 75 000\$
- Autres projets avant 2014 : 100 000\$
- Contributions financières à la publication de documents sur les pratiques favorisant les abeilles et autres pollinisateurs



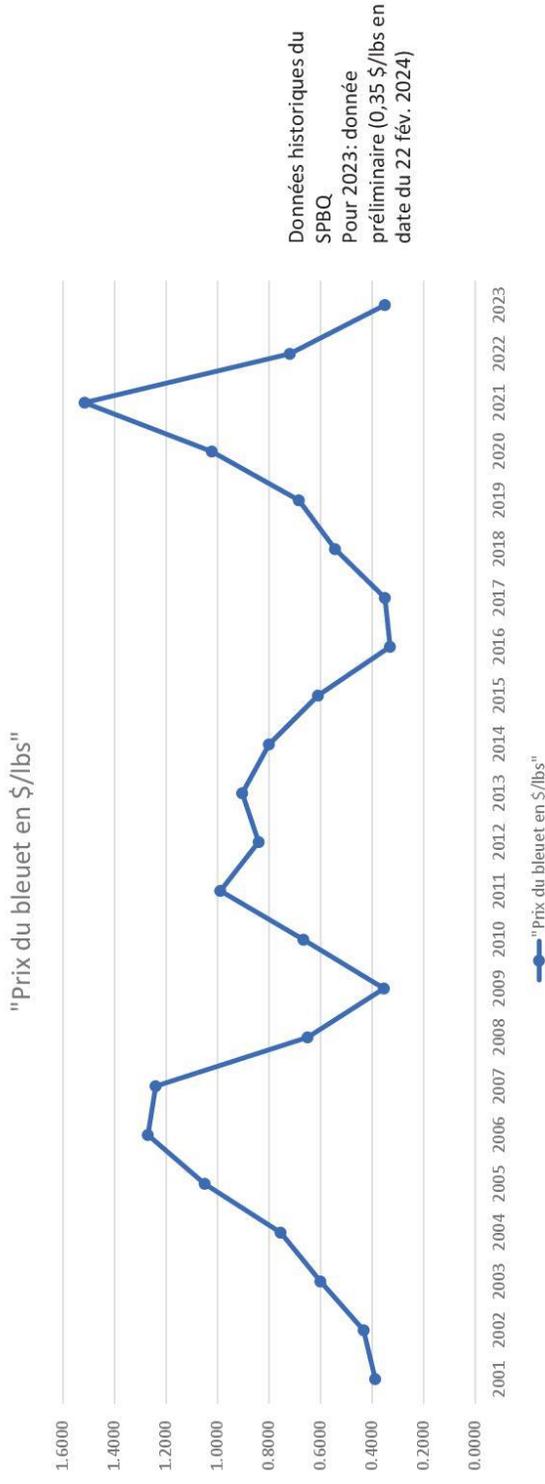
Situation actuelle dans le bleuet sauvage Prix payés aux producteurs

Grandes fluctuations des prix (aléas du marché)

Cycles sur ± 7 ans

De manière générale, les prix n'augmentent pas (diminuent si on tient compte de l'inflation)

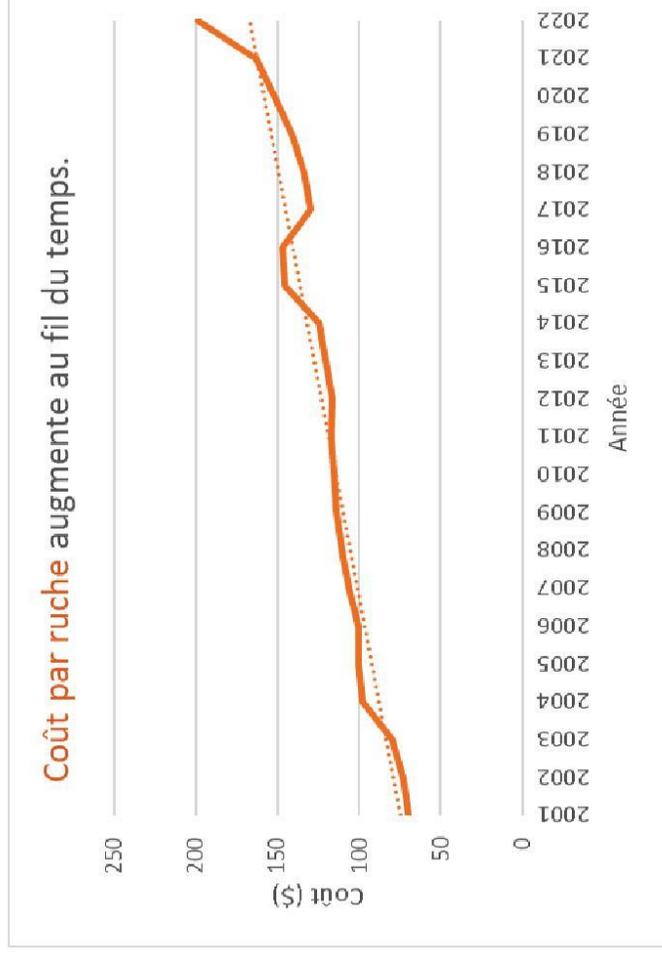
Prix est passé de 1.52 \$/lbs en 2021 à 0.35 \$/lbs actuellement





Prix des ruches

- Le prix des ruches augmente constamment.
 - Le prix en location d'une ruche est passé d'environ 70\$ en 2001 à environ 200\$ en 2022
- En 2022, une augmentation au-delà des tendances est expliquées principalement par la rareté
- 286% d'augmentation de 2001 à 2022
- En comparaison:
 - Inflation (IPC Canada) 2001-2023: 161%
 - Alimentation 2001-2023: 189%
 - Essence 2001-2023: 227%
- Si on suivait la tendance d'augmentation rapide du passé: le prix par ruche serait tout de même sous les 200\$ en 2024



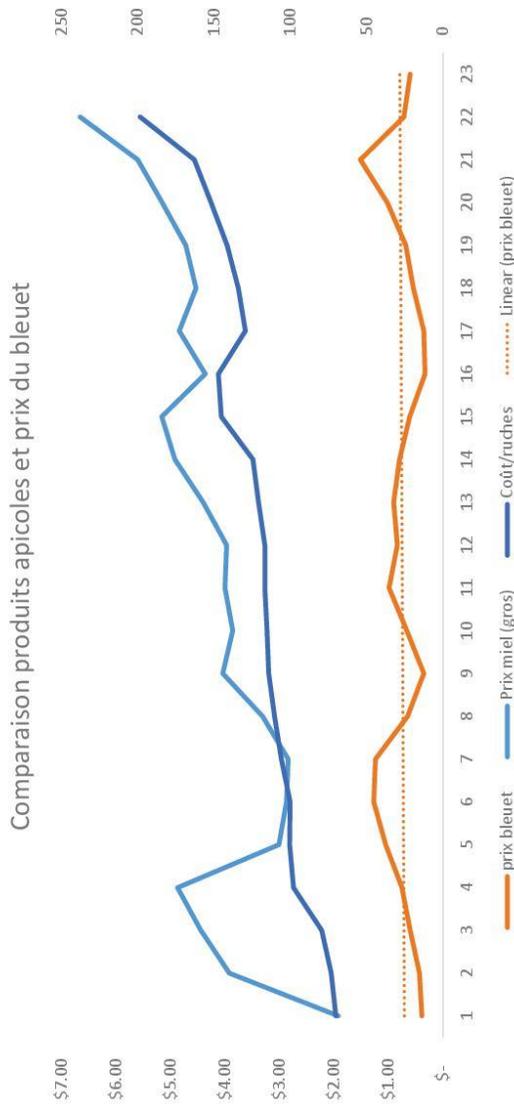
Pour 2023: donnée officielle non-disponible mais se situant entre 200 et 225 \$/ruche.

Pour 2024: retour anticipé entre 175 et 200 \$/ruche.



Comparaison de l'environnement économique

- Hausse des coûts de production importante de part et d'autre
- Baisse du prix des bleuets exerçant une pression à la baisse sur les dépenses des producteurs
- Très grande volatilité des prix dans le bleuet



Source des données :

Miel et ruches : Rapport ISQ 2024. Données officielles manquantes pour 2023.

Bleuets : SPBQ. Donnée préliminaire pour 2023.

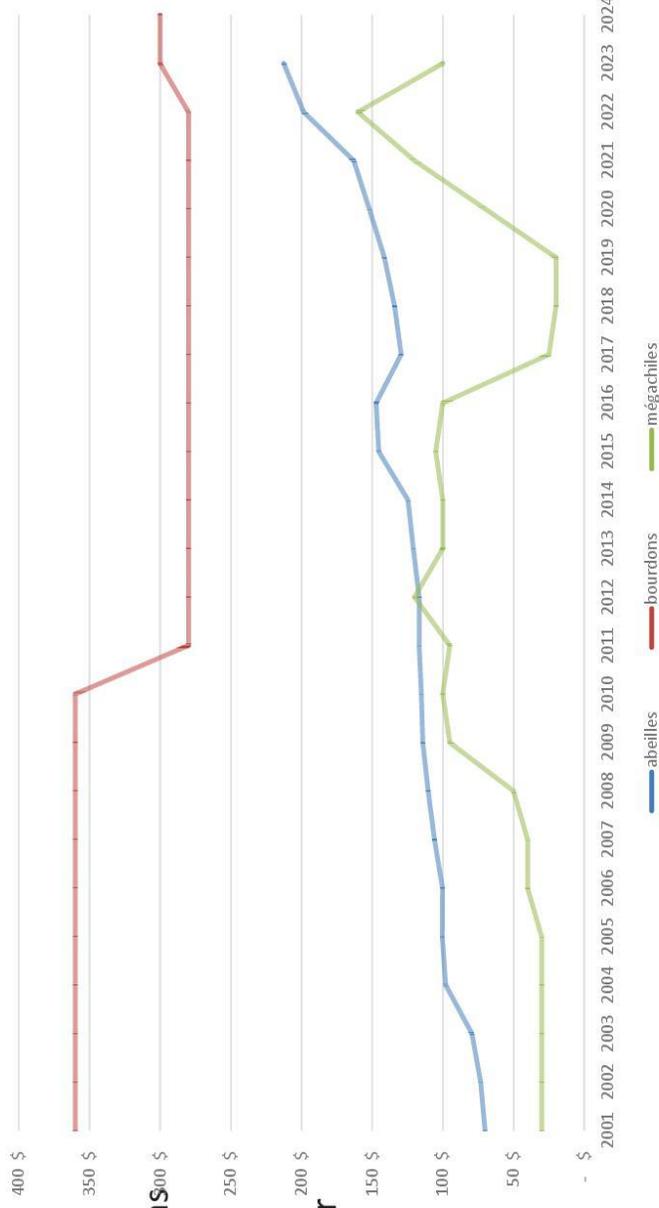


Coûts de production

- Selon la dernière étude du CECPA en apiculture (voir Annexe 2), le coût de production des apiculteurs en pollinisation des bleuets était de 48\$ par ruche en incluant le temps de travail, alors que le revenu moyen était de 171 \$/ruche au moment de l'étude.
- Il faut cependant tenir compte du coût d'opportunité (différence de production de miel), soit une perte de production de miel moyenne 10 à 12kg par ruche en pollinisation des bleuets selon l'analyse du CECPA.
- L'analyse de sensibilité du CECPA démontre que malgré une certaine perte de rendement en miel, le service de pollinisation des bleuets demeure rentable dans 8 des 9 scénarios évalués (voir Annexe 2).
- La mise à jour des coûts de production du bleuet sauvage au Québec est présentement en cours avec le CECPA.

Comparaison des pollinisateurs

Évolution des prix pour les bourdons, abeilles et mégachiles



Sources des données: ISQ, Fournisseur canadien Biobest (bourdons) et Fournisseur de la Saskatchewan (mégachiles)

- Bourdons** : diminution des prix d'achat autour de 2010-2011 suivi d'une longue stabilité. Légère augmentation en 2023. Ne tient pas compte des prix de revente.
- Mégachiles** : prix plus variables selon le marché. Le prix redescend en 2023. Tend à se stabiliser autour de 100\$ par gallon. Ne tient pas compte des frais de transport et d'incubation. Ne tient pas compte de la récupération.
- Abeilles** : prix 2023 de 200-225\$ continue de tirer vers le haut, malgré une offre qui satisfait la demande et apiculteurs qui ne trouvent pas preneurs



Prix de location des ruches d'abeilles dans différentes cultures au Québec (2022)

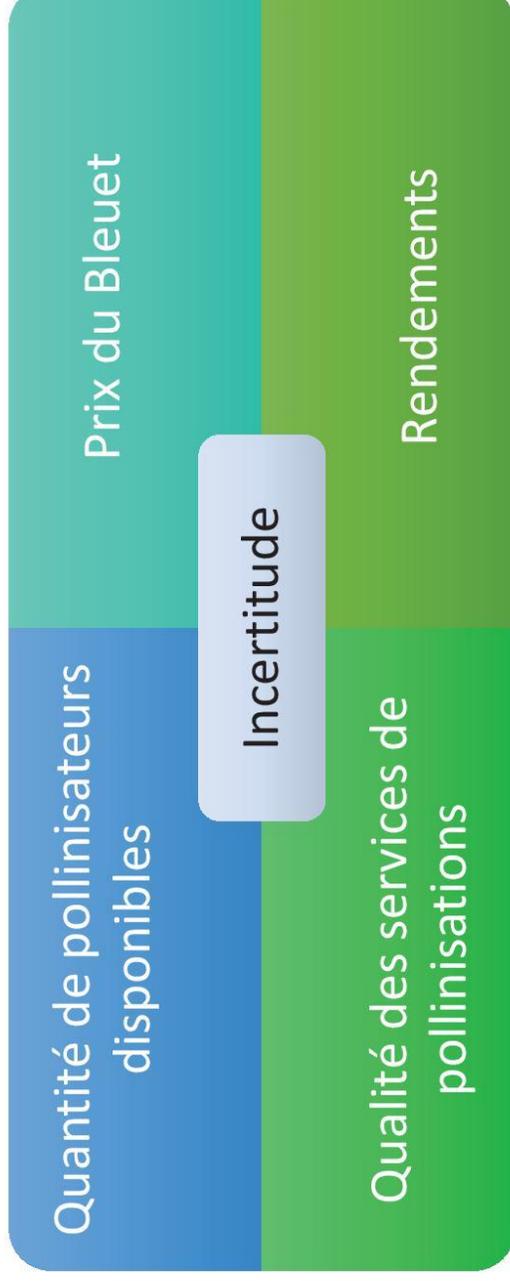
2022	Culture			Location de colonies		Valeur totale k\$
	Colonies louées n	Prix moyen \$/h		Colonies louées n	Prix moyen \$/h	
Bleuet	25807			25807	198,48	5120,2
Canneberge	14760			14760	175,69	2592,1
Concombre	96	**		96	78,75	7,6*
Fraise	357			357	143,99	51,3
Pomme	1807			1807	74,22	134,1
Autres ¹	292			292	96,66	28,3
Total	43119			43119	184,09	7933,5

Données: ISQ publication 2024



Gestion des pollinisateurs en production de bleuets sauvages

● L'incertitude relative à rentabilité annuelle des services de pollinisations augmente le risque lié à la dépense engagée



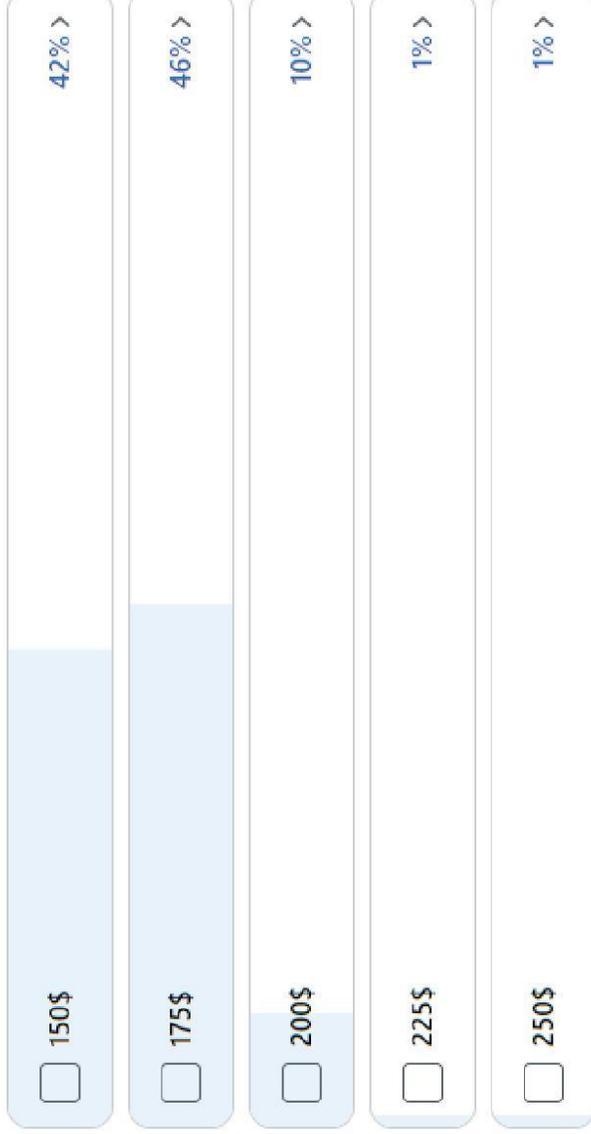
- Plusieurs producteurs optent pour une diversification des pollinisateurs utilisés
- Ceci étant dit, l'industrie du bleuets sauvage demeurera toujours à la fois un grand consommateur de ruches en location et un grand contributeur à l'industrie apicole au Québec



ANNEXE 1

Sondage en ligne oct. 2023 (47 répondants)

SONDAGE: Selon vous (producteurs de bleuets qui utilisent ou souhaitent utiliser des ruches d'abeilles), quel devrait être un prix total, maximal et raisonnable de location par ruche que les producteurs devraient tenter négocier pour la saison 2024, en tenant compte d'un peu tout (marchés actuels, coûts d'exploitation, rentabilité, compétition, etc.) ?



ANNEXE 2: Sommaire du CECPA (pollinisation des bleuets)

Tableau 25. Budget partiel de pollinisation pour le bleuet

	Bleuet
	\$/ruche
Dépenses en plus	
Achats de reines	3
Alimentation	3
Transport	6
Amortissement - Roulant	3
Intérêts à long terme - Roulant	1
Entretien - Roulant	4
Temps de travail	27
Total	48
Revenus en plus	
Pollinisation	171

Spécifications pour le budget partiel de pollinisation pour le bleuet

- ✓ La pollinisation du bleuet coûte 48 \$/ruche incluant la rémunération du travail.
- ✓ Les revenus de pollinisation sont de 171 \$/ruche.
- ✓ La différence entre les revenus et les dépenses est de 124 \$/ruche. En tenant compte d'un prix du miel au vrac de 5,77 \$/kg, la perte de rendement doit être inférieure à 21 kg/ruche louée pour conserver la rentabilité de la pollinisation du bleuet.

Impact sur le rendement

Bien que l'impact sur le rendement varie d'une année à l'autre en fonction d'un ensemble de facteurs dont les conditions climatiques, les entreprises ont été questionnées sur la diminution de rendement observée en lien avec la pollinisation de la culture de bleuet. Elles déclarent en moyenne une baisse de rendement d'environ 15 %, ce qui représente un peu moins de 10 kg. D'autre part, si on compare le rendement des entreprises qui font la pollinisation du bleuet avec celles qui sont spécialisées dans la production de miel, on observe une baisse de rendement de 25 %, soit environ 12 kg/ruche.

La table de sensibilité suivante permet de voir l'impact théorique du rendement et du prix de location pour la culture du bleuet sur la marge avant le travail. Les strates de rendement ont été déterminées à partir des résultats observés dans l'étude.

Tableau 26. Table de sensibilité de la marge avant le travail (\$/ruche) en fonction du rendement et du prix de la location pour la culture du bleuet

	Prix de location pour la culture du bleuet (\$/ruche)	
Rendement (kg/ruche)	150	170
	-13	7
	34	54
	73	93
		123

- ✓ La table de sensibilité permet de constater que les revenus de location de ruche pour la pollinisation du bleuet couvrent généralement les pertes générées. À cet effet, une perte de 20 kg/ruche est peu fréquente et la marge demeure positive ou légèrement négative à ce niveau de rendement.



RÈGLEMENT D'UN GRIEF AVEC LES TRANSFORMATEURS CONTRIBUTIONS À WBANA CANADA

La convention de mise en marché en bleuetière stipule à l'article 11.02 l'obligation des acheteurs de : « Faire parvenir au syndicat, avant le 1^{er} décembre de chaque année un chèque fait à l'ordre de « WBANA CANADA » représentant la contribution de 0,005 \$ pour chaque livre de bleuets qu'il aura reçue ou achetée des producteurs en application de la présente convention et qui peut être révisé selon les besoins de celle-ci selon entente entre les signataires. »

Or, à partir de 2018, et faisant suite à l'arrêt de la contribution du SPBQ à WBANA par la précédente administration, les transformateurs ont graduellement cessé de payer leur propre contribution prévue à la convention.

C'est en constatant ceci, et également suite aux travaux intenses du SPBQ pour améliorer la gouvernance de WBANA Canada et optimiser cet organisme de promotion du bleuet sauvage que l'administration actuelle du Syndicat avait ouvert un grief et déposé une demande d'arbitrage auprès de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec en 2023.

Suite aux négociations avec les principaux signataires de conventions, une entente a été convenue entre les parties le 23 janvier dernier, et le SPBQ a donc levé la demande d'arbitrage déposée devant la Régie. L'audience publique prévue en février n'aura donc pas lieu.

Voici les principaux éléments de cette entente applicable aux années 2023, 2024 et 2025 :

- Les Acheteurs et le Syndicat assumeront à parts égales la contribution à WBANA Canada, soit 0,0025 \$/lb chacun;
- Pour chacune des trois années visées, les Acheteurs devront également remettre à chaque producteur un montant représentant 0,0025 \$, par livre de bleuets reçue ou achetée;
- Pour l'année 2023, la remise aux producteurs sera effectuée d'ici le 1^{er} février 2024;
- Pour les années 2024 et 2025, la remise aux producteurs sera effectuée au même moment que les retenues pour les contributions dues au Syndicat;
- L'Acheteur indiquera au relevé de paiement remis aux producteurs le montant de cette remise sous une rubrique nommée « Remise pour promotion ».

Cette entente met un terme aux procédures légales en lien avec ce grief et assurera les fonds requis par WBANA Canada pour la réalisation de son plan d'action. Un suivi rigoureux sera effectué par le Syndicat pour la réalisation de ce plan et l'atteinte des objectifs de valorisation du bleuet sauvage. À travers ce règlement, ce sera tout de même plusieurs centaines de milliers de dollars qui seront remis globalement aux producteurs, ce qui n'est pas négligeable dans le contexte économique actuel.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter notre directeur général au SPBQ.

Signé : L'équipe du Comité Mise en Marché et votre Conseil d'Administration